

Compte rendu de la CAPL3 du 17 novembre 2020

Ordre du jour :

- Adoption du PV de la précédente CAPL
- Un recours à examiner

Dans le cadre de cette campagne d'évaluation 2020, 1 dossier était suivi par la CFTC. L'AH n'ayant que partiellement répondu à la demande de l'agent. Il restait donc ce dossier à examiner dans le cadre de cette CAPL.

Le dossier :

La CFTC a été surprise d'avoir, cette année encore, à défendre un très bon dossier. Sa complexité nous a conduit à demander, en amont, une audience avec le président de la CAPL.

La CFTC a demandé un ré examen complet du dossier afin les arguments de l'agent puissent trouver écho auprès de la direction.

Suite à notre intervention, le chef évaluateur a proposé un nouveau rapport à l'agent en concordance avec ses demandes.

La CAPL 3 a permis de valider les modifications demandées et de rétablir l'agent dans son honneur et ses véritables valeurs professionnelles.

De manière générale :

Au-delà du problème de cet agent, nous avons tenu à alerter la direction sur le besoin de dialogue entre les agents et les chefs de service. L'entretien annuel ne doit pas devenir un exercice « couperet » pour l'agent. La communication doit être constante tout au long de l'année.

La CFTC espère que d'autres agents qui se trouvent un cas similaire ne soient pas rebutés par la complexité de la procédure.

En conclusion :

La CFTC reste plus que jamais vigilante et forme le souhait pour 2021 d'un dialogue professionnel de qualité et respectueux des agents à la mesure des ambitions affichées par notre administration en matière de dialogue social.

En cette période si bousculée, la CFTC considère qu'il est plus que jamais nécessaire de se concentrer et d'avoir la plus grande attention sur ce qui constitue la richesse de notre administration : **l'humain avant tout.**

Les élus CFTC DISI Grand-Est

